



## Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle multifonction A et B du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 23 août 2021, conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Sont présents :**

Monsieur le maire Yves Lessard;  
Mesdames les conseillères Josée LaForest et Line Marie Laurin ainsi que messieurs les conseillers Denis Vézina, Richard Pelletier, Guy Lacroix et Émile Henri;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Éléa Claveau, notaire, OMA, greffière adjointe.

2021-08-242

### RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 juillet 2021
4. Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois de juillet 2021
5. Dépôt - Certificats de la greffière - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI 21-01 et PPCMOI 21-02

#### Réglementation

6. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable (REG n<sup>o</sup> U-220-35)
7. Adoption du projet de règlement n<sup>o</sup> U-220-35 modifiant le règlement de zonage n<sup>o</sup> U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable
8. Modification à la résolution n<sup>o</sup> 2021-07-224 - Demande de dérogation mineure n<sup>o</sup> DM-21-03 - Revêtement extérieur et aire d'isolement autour du bâtiment - 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Zone 104-C - UR-21-29

#### Ressources humaines

9. Confirmation de nomination - Directeur - Statut cadre - Service du génie
10. Embauche agent à la perception - Statut remplaçant - Service des finances
11. Embauche animateurs aux camps de jour - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Périodes du 6 juillet au 31 décembre 2021 et du 7 juillet au 31 décembre 2021
12. Embauche surveillants d'activités - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022
13. Embauche brigadière - Statut régulier - Service des travaux publics
14. Embauche - Prolongation d'embauche et inscription sur la liste de réserve de commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire



15. Embauche préposé - Statut temporaire - Service des travaux publics
16. Prolongation d'embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

**Contrats, mandats et acquisitions**

17. Adoption grille d'évaluation et de pondération des soumissions - Appel d'offres TP2121 - Acquisition de décorations festives extérieures

**Affaires courantes**

18. Subvention et gratuité de salle - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - publication du livre « Saint-Basile-le-Grand, ses racines agricoles » - Affectation de surplus
19. Gratuité de salles - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - Vente annuelle de livres usagés - 11 et 12 septembre 2021

**20. Points ajoutés**

20.1 Adjudication de contrat GE2103 - Construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau - Règlement 1159

20.2 Adjudication de contrat TP2120 - Fourniture de conteneurs, levée et transports des matières recyclables et déchets, traitement des matières recyclables et élimination des déchets pour les multilogements et projets intégrés – 5 ans

21. Période de questions et réponses

22. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 32 – 20 h 10)

Monsieur le maire revient sur les questions posées lors de la dernière séance afin d'y répondre.

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

**2021-08-243**

**RÉSOLUTION**

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Émile Henri,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021, sans être lu publiquement, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2021-08-244**

**RÉSOLUTION**

Comptes à payer et application des règlements n<sup>os</sup> 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle – Mois de juillet 2021

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de juillet 2021 et représentant les déboursés suivants :



➤ Activités de fonctionnement	2 480 774,23 \$
➤ Activités d'investissement	<u>1 016 839,22 \$</u>
	<u>3 497 613,45 \$</u>

De prendre acte des rapports du directeur général datés des 6, 26 et 29 juillet 2021, déposés en application de l'article 3 du règlement n° 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt - Certificats de la greffière - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - PPCMOI 21-01 et PPCMOI 21-02

Le conseil prend acte du dépôt des certificats de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter à distance pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation des immeubles suivants :

- PPCMOI 21-01 : Projet de développement sur les lots 3 409 968, 3 409 967 et 5 265 870, situés aux 125, 127 et 129, montée des Trinitaires - zone 124-H;
- PPCMOI 21-02 : Projet de développement sur le lot 3 410 398, situé au 70, rue Champagne, zone 124-H.

**A-2021-20**

**AVIS DE MOTION**

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable (REG n° U-220-35)

AVIS DE MOTION est donné par madame Line Marie Laurin, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable.

**2021-08-245**

**RÉSOLUTION**

Adoption du projet de règlement n° U-220-35 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le projet de règlement n° U-220-35;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer la date du 7 septembre 2021 pour la tenue de l'assemblée publique de consultation, qui sera accompagnée par une consultation écrite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement n° U-220-35 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'ajouter des dispositions relatives aux zones de grand courant d'une plaine inondable.

Il est de plus résolu, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qu'une assemblée publique de consultation soit tenue, le mardi 7 septembre 2021, à 19 h 15, à la salle multifonction A et B du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6,



rue Bella-Vista, à Saint-Basile-le-Grand. En raison des mesures sanitaires en vigueur et conformément aux directives du gouvernement du Québec, cette assemblée publique de consultation sera accompagnée d'une consultation écrite.

Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement n° U-220-35 et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-246

#### RÉSOLUTION

Modification à la résolution n° 2021-07-224 - Demande de dérogation mineure n° DM-21-03 - Revêtement extérieur et aire d'isolement autour du bâtiment - 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Zone 104-C - UR-21-29

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution n° 2021-07-224 lors de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'une erreur est survenue dans le résolu de cette résolution;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-21-29 adoptée le 18 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure n° DM 21-03 comme suit :

- **De refuser** la demande de dérogation mineure ayant pour but d'autoriser 5 types de revêtement extérieur alors que le nombre maximal de types de revêtement extérieur de nature et d'aspect différents est fixé à 4 par bâtiment;
- D'accepter la demande de dérogation mineure ayant pour but d'autoriser l'absence d'une aire d'isolement autour du bâtiment principal à certains endroits selon le plan projet d'implantation préparé par Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, et daté du 4 mai 2021, déposé en soutien à la demande alors que le règlement exige une aire d'isolement de 1,5 mètre de largeur.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2021-07-224 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Line Marie Laurin,  
Appuyé par monsieur Richard Pelletier,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2021-07-224 afin que le résolu se lise ainsi:

D'accepter, en partie, la demande de dérogation mineure n° DM-21-03 pour l'immeuble situé au 221, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans la zone 104-C, afin d'autoriser l'absence d'une aire d'isolement autour du bâtiment principal à certains endroits selon le plan projet d'implantation préparé par Sylvain Huet, arpenteur-géomètre, et daté du 4 mai 2021, déposé en soutien à la demande alors que le règlement exige une aire d'isolement de 1,5 mètre de largeur;

**De refuser** la demande de dérogation mineure ayant pour but d'autoriser 5 types de revêtement extérieur alors que le nombre maximal de types de revêtement extérieur de nature et d'aspect différents est fixé à 4 par bâtiment;

Le tout, conformément à la recommandation n° UR-21-29 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme, le 18 mai 2021 et au règlement n° U-260 relatif aux dérogations mineures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-247

#### RÉSOLUTION

Confirmation de nomination - Directeur - Statut cadre - Service du génie



CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2020-12-297 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil nommait monsieur Guillaume Grégoire à titre de directeur du Service du génie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions du contrat de travail de monsieur Grégoire, sa période de probation se terminait le 7 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 27 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer la nomination de monsieur Guillaume Grégoire à la fonction de directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De confirmer la nomination de monsieur Guillaume Grégoire à la fonction de directeur du Service du génie, le tout conformément aux dispositions de son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-248

#### **RÉSOLUTION**

Embauche agent à la perception - Statut remplaçant - Service des finances

CONSIDÉRANT l'absence de la titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, en date du 26 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que l'employé puisse débiter le 2 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche de madame Kristelle Villeneuve-Beauchamp à titre d'agent à la perception au Service des finances, statut remplaçant, rétroactivement au 2 août 2021, pour une période minimale de quatre (4) semaines, et ce, jusqu'au retour à temps complet de la titulaire du poste, au salaire de l'échelon 4 et aux conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-249

#### **RÉSOLUTION**

Embauche animateurs aux camps de jour - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Périodes du 6 juillet au 31 décembre 2021 et du 7 juillet au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre des programmes d'activités pour les camps de jour pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT le départ de deux (2) animateurs;



CONSIDÉRANT QUE la Ville a sollicité des candidatures pour les postes d'animateurs aux camps de jour, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a aussi recours à ces employés pour l'animation dans le cadre d'activités ou fêtes à grand rassemblement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que les employés puissent débiter les 6 et 7 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche de madame Émie Robin à titre d'animatrice, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Il est de plus résolu que les périodes de travail soient à temps complet pour la période du 7 juillet au 27 août 2021 et à temps partiel pour la période du 28 août au 31 décembre 2021.

D'entériner l'embauche de monsieur Xavier Chouinard à titre d'animateur, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

Il est de plus résolu que les périodes de travail soient à temps complet pour la période du 6 juillet au 27 août 2021 et à temps partiel pour la période du 28 août au 31 décembre 2021.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-250

#### RÉSOLUTION

Embauche surveillants d'activités - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 5 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par monsieur Émile Henri,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 :

D'embaucher à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, les personnes suivantes :

- Shaun Dussault
- Cloé Giguère
- Luka Laurendeau
- Alice Morin
- Judith Rodrigue



- Léo St-Jean
- Alexanne Tellier

Au même titre, de reconduire :

- Louis Audette
- Camille Brassard
- Philippe Brassard
- Benjamin Côté
- Judith De Bellefeuille
- Clara Dionne-Bélanger
- Thomas Dionne-Bélanger
- Guillaume Forget
- Audrey Harvey
- Rosalie Lajeunesse
- Guillaume Leduc
- Laurence Milot
- Samuel St-Pierre

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations, en fonction des besoins du Service et dans le respect du budget et du nombre d'heures autorisé. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-251

#### **RÉSOLUTION**

Embauche brigadière - Statut régulier - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QU'un poste de brigadier est vacant à la suite du départ à la retraite du titulaire du poste;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, en date du 15 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à l'essai, pour une période de 90 jours, madame Maria Sanchez à titre de brigadière, statut régulier, au Service des travaux publics, à compter du 30 août 2021, au salaire de l'échelon 3 et selon les conditions prévues par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-252

#### **RÉSOLUTION**

Embauche - Prolongation d'embauche et inscription sur la liste de réserve de commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT le départ de commis à la bibliothèque, statut étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le service;



CONSIDÉRANT QUE certains étudiants déjà à l'emploi de la Ville jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2021 sont disponibles pour poursuivre le travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 10 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que la nouvelle employée puisse débiter son travail à compter du 3 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche à titre de commis à la bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de madame Zoé Valois, et ce, rétroactivement au 3 août 2021 jusqu'au 4 octobre 2022;

De prolonger l'embauche de mesdames Émilie Beaudry, Élise Blouin, Naomie Brisson, Ève Gaboury, Catherine Richard et monsieur Nathan Garneau, au même titre, et ce, jusqu'au 4 octobre 2022;

D'embaucher et d'inscrire sur la liste de réserve, au même titre, madame Jade Venne;

D'établir l'horaire et l'assignation de travail par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire en fonction de ses besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-253

#### RÉSOLUTION

Embauche préposé - Statut temporaire - Service des travaux publics

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de certains préposés aux travaux publics;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 4 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que l'employé puisse débiter le 16 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

D'entériner l'embauche de monsieur Keven Gallant à titre de préposé au Service des travaux publics, statut temporaire, rétroactivement au 16 août 2021, et ce, jusqu'au 23 décembre 2021, au salaire de l'échelon 3 et aux conditions de travail déterminées par les dispositions de la convention collective de travail en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-08-254

**RÉSOLUTION**

Prolongation d'embauche surveillant de chantier - Statut étudiant - Service du génie

CONSIDÉRANT l'embauche, jusqu'au 27 août 2021, de madame Matyury Luisana Garcia Orozco à titre de surveillante de chantier, statut étudiant, lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, par la résolution n° 2021-03-061;

CONSIDÉRANT QUE le Service du génie réalise différents travaux et que ceux-ci requièrent une surveillance continue sur les chantiers;

CONSIDÉRANT QUE le Service est satisfait du travail de madame Matyury Luisana Garcia Orozco et qu'il y a lieu de prolonger son embauche pour effectuer la surveillance requise;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

De prolonger l'embauche de madame Matyury Luisana Garcia Orozco à titre de surveillante de chantier, statut étudiant, au Service du génie, du 28 août 2021 au 17 décembre 2021.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le Service du génie en fonction de leurs besoins. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-255

**RÉSOLUTION**

Adoption grille d'évaluation et de pondération des soumissions - Appel d'offres TP2121 - Acquisition de décorations festives extérieures

CONSIDÉRANT les articles 573 et suivants de la Loi sur les cités et villes relatives aux règles concernant l'adjudication des contrats;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'adjudication de certains contrats, la Ville peut avoir recours à un système d'évaluation et de pondération des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères qualitatifs relatifs au mandat proposé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter la grille d'évaluation et de pondération suivante pour l'évaluation des soumissions concernant l'acquisition de décorations festives extérieures :

Critères	Nombre maximal de points attribués
Installation	25
Esthétisme	20
Entretien	15
Garantie	10
Durabilité	15
Prix (note = prix min / prix soumis *100)	15
Pointage total	100

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :



2021-08-256

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération précédente ainsi que le document « Évaluation des propositions » l'accompagnant, à utiliser pour l'appel d'offres TP2121, pour l'acquisition de décorations festives extérieures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### RÉSOLUTION

Subvention et gratuité de salle - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - publication du livre « Saint-Basile-le-Grand, ses racines agricoles » - Affectation de surplus

---

*Monsieur le conseiller Richard Pelletier déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Il ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière et de gratuité de salle présentée par le vice-président de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes visent la publication et le lancement du livre « Saint-Basile-le-Grand, ses racines agricoles », présentant l'histoire du territoire agricole de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de contribuer à la publication de ce livre;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire demande également d'entreposer les livres dans les locaux de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une subvention de 6 000 \$ à la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand à titre de contribution financière de la Ville pour la publication du livre « Saint-Basile-le-Grand, ses racines agricoles »;

De permettre l'utilisation gratuite d'une des salles de la Ville, à déterminer ultérieurement selon les disponibilités, pour le lancement de ce livre;

D'entreposer les livres dans les locaux de la Ville.

Il est de plus résolu d'acquitter la présente dépense à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-257

#### RÉSOLUTION

Gratuité de salles - Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand - Vente annuelle de livres usagés - 11 et 12 septembre 2021

---

*Monsieur le conseiller Richard Pelletier déclare, avant le début des délibérations sur le prochain point de l'ordre du jour, un intérêt dans le dossier. Il ne participe pas aux discussions et à la prise de décision.*

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du vice-président de la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand pour l'utilisation, à titre gratuit, d'une salle, pour sa vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire souhaite utiliser cette salle pour trois (3) jours afin de procéder au montage et démontage de celle-ci pour l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Plan directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire autorise deux (2) jours de gratuité de salle par année à un organisme reconnu par la Ville;



CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun d'offrir gratuitement une salle à être déterminée selon les disponibilités pour le jour additionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice culturelle, madame Julie Patenaude, en date du 10 août 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la Société d'histoire de Saint-Basile-le-Grand à utiliser gratuitement une salle à être déterminée selon les disponibilités, pour une durée de trois (3) jours, pour la tenue de la vente annuelle de livres usagés qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Affaires nouvelles

---

Points ajoutés

2021-08-258

**RÉSOLUTION**

Adjudication de contrat - Construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau - Appel d'offres n° GE2103 - Règlement 1159

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour la construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau, appel d'offres n° GE2103;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 18 août 2021, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
Excavation C.G.2 inc.	958 000,00 \$
NMP Golf Construction	1 164 433,48 \$*
Pavages Métropolitain inc.	1 178 675, 30 \$

\*montant corrigé

CONSIDÉRANT la recommandation de la gestionnaire de projets, madame Mélissa Bérubé, ing. et du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la construction et à l'utilisation d'un stationnement situé sur le terrain de l'école Jacques-Rocheleau intervenu avec le Centre de services scolaire des patriotes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Richard Pelletier,  
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Excavation C.G.2 inc. le contrat pour la construction d'un stationnement à l'école Jacques-Rocheleau, appel d'offres n° GE2103, pour un montant total de 958 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 18 août 2021.

Les fonds sont disponibles au règlement n° 1159.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-08-259

**RÉSOLUTION**

---



Adjudication de contrat - Fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables et déchets, traitement des matières recyclables et élimination des déchets pour les multilogements et projets intégrés - Appel d'offres n° TP2120 - 5 ans

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres (SÉAO), pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables et déchets, traitement des matières recyclables et élimination des déchets pour les multilogements et projets intégrés, appel d'offres n° TP2120;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de quatre (4) soumissions le 16 août 2021, aux montants suivants, taxes incluses :

Soumissionnaire	Montant
GFL Environmental inc.	641 472,97 \$
Services Ricova inc.	493 952,78 \$*
WM Québec inc. (Waste Management)	594 882,45 \$*
Enviro Connexions	467 799,01 \$*

\*montant corrigé

CONSIDÉRANT la recommandation de la technicienne en génie civil, madame Francine Asselin et de la gestionnaire de projets, madame Mélissa Bérubé, ing., en date du 17 août 2021.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,  
Appuyé par madame Josée LaForest,

ET RÉSOLU :

De retenir la plus basse soumission conforme déposée et d'adjuger à Enviro Connexions le contrat pour la fourniture de conteneurs, levée et transport des matières recyclables et déchets, traitement des matières recyclables et élimination des déchets pour les multilogements et projets intégrés, appel d'offres n° TP2120, pour un montant total de 467 799,01 \$, taxes incluses, pour une période de cinq (5) ans soit du 24 août 2021 au 18 octobre 2026, conformément aux documents déposés le 16 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Période de questions et réponses (20 h 49 – 20 h 57)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2021-08-260

**RÉSOLUTION**  
Levée de la séance

Il est proposé par madame Josée LaForest,  
Appuyé par madame Line Marie Laurin,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

  
Yves Lessard  
Maire

  
Éléa Claveau, notaire, OMA  
Greffière adjointe